



Mode de pose des congés payés :4 jours minimum...

Par So17

Bonjour,
Mon employeur nous impose une règle pour nous congés payés: poser 4 jours consécutifs au minimum. Il nous est donc impossible de poser seulement un, deux ou trois jours en cas de besoin. Est-ce légal?
Merci,
Sophie

Par kang74

Bonjour

Oui c'est tout à fait légal, c'est lui qui décide comment vous prenez vos congés .
Beaucoup d'entreprise impose de les poser à la semaine puisque vous avez droit à 5 semaines de CP et pas 30 jours .

Il peut imposer vos dates, en interdire, et n'est pas obligé de vous accorder des vacances en juillet/aout .

Par lebeotien

Bien qu'il existe un cadre légal pour tous, il est nécessaire de regarder ce que stipule votre contrat, votre type de contrat; votre branche professionnelle et par conséquent les accords de branche, puis potentiellement les accords internes.

Bref, il vous faut débroussailler le terrain avant que vous y voyez la solution...

Par So17

Merci!